

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS	ANNONCES ET AVIS DIVERS
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque	VOIE NORMALE Six mois Un an	VOIE AERIEENNE Six mois Un
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance	an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO 15.000f 31.000f	La ligne 1.000 francs
Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs	Etranger : France, Zaïre R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie Etranger : Autres Pays Prix du numéro Année courante 600 f Par la poste : Majoration de 130 f par numéro Journal légalisé 900 f	Chaque annonce répétée Moitié prix (Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces). Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRET ET ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2007	
31 juillet	Decret n° 2007-908 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères..... 3307

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2007	
10 octobre	Arrêté ministériel n° 9352 MEF-DGID DEDT autorisant M. Abdoulaye Diop à occuper, à titre précaire et révocable, un terrain du domaine public maritime, situé dans l'île de Ngor, d'une superficie de 960 mètres carrés..... 3321

MINISTERE DE L'INTERIEUR

2007	
9 octobre	Arrêté ministériel n° 9344 portant changement de dénomination et d'adresse d'une agence de surveillance, gardiennage, et escorte de biens privés..... 3322
9 octobre	Arrêté ministériel n° 9345 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de surveillance, gardiennage, et escorte de biens privés..... 3322

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces	3322
----------	------

PARTIE OFFICIELLE

DECRET ET ARRETES

DECRET n° 2007-908 du 31 juillet 2007

portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;

Vu la loi n° 90-07 du 28 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique ;

Vu le décret n° 2007-826 du 19 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2007-828 du 19 juin 2007 portant nomination des Ministres et fixant la composition du Gouvernement modifié par les décrets n° 2007-830 du 25 juin 2007 et 2007-834 du 5 juillet 2007 ;

Vu le décret 2007-831 du 25 juin 2007 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ;

Sur le rapport du Premier Ministre.

DECRETE :

Article premier. – Les services de l'Etat sont répartis entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1°) Cabinet du Président de la République et services rattachés :

- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion ;
- Service du Protocole Présidentiel ;
- Etat-Major particulier du Président de la République ;
- Inspection générale des Forces armées ;
- Inspection générale d'Etat ;
- Agence nationale de Sécurité ;
- Centre d'orientation stratégique ;
- Commission nationale pour la Francophonie ;
- Comité national chargé de la Gestion de la Situation des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées ;
- Commission nationale de la gestion des Frontières ;
- Secrétariat du Comité national d'Organisation de la Conférence internationale sur le Dialogue islamo-chrétien ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Défense nationale ;
- Secrétariat du Conseil national de Sécurité ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des Comptes ;

2°) Secrétariat général de la Présidence de la République et services rattachés :

- Contrôle financier ;
- Cellule économique, financière et fiscale ;
- Cellule des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes ;
- Service informatique de la Présidence de la République ;
- Agence de l'Informatique de l'Etat ;
- Laboratoire radioélectrique ;
- Service technique central des Chiffres et de la Sécurité des télécommunications ;
- Cellule de Communication ;
- Délégation à la Réforme de l'Etat et à l'Assistance technique ;
- Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX) ;
- Agence nationale pour l'Organisation de la Conférence Islamique (ANOCI) ;

Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Promotion de la Paix ;

- Inspection générale du Patrimoine bâti et des Palais nationaux ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement ;
- Service du Parc automobile de la Présidence de la République ;
- Bureau du Courrier général, de la Documentation et des Archives ;
- Service des Traductions ;
- Service de la Reprographie ;
- Maison militaire ;
- Escadrille présidentielle ;
- Intendance des Palais de la Présidence de la République ;
- Bureau de Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat à l'Etranger ;
- Intendance des Palais nationaux ;
- Bureau d'Architecture ;
- Agence nationale de la Case des Tout-Petits ;
- Agence nationale des Nouveaux Chemins de Fer ;
- Comité de pilotage pour la Réalisation de l'Hippodrome national ;
- Secrétariat du Conseil présidentiel pour la Cité universelle de la Paix ;
- Mission de promotion de la Nouvelle Capitale politique et administrative du Sénégal.

PRIMATURE

1°) Cabinet du Premier Ministre et services rattachés :

- Service du Protocole ;
- Cellule d'Analyse économique et sociale ;
- Unité de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ;
- Cellule de Communication ;
- Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor ;
- Autorité de Régulation des Marchés publics ;
- Conseil national de la Stratégie de Croissance accélérée ;
- Comité interministériel de Restructuration des Entreprises publiques et parapubliques (CIREP) ;
- Cellule de Lutte contre la Malnutrition ;
- Agence nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC) ;

- Agence de Mise en Œuvre de la Plateforme du Millénaire de Diamniadio ;

- Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin ;

- Conseil national de Lutte contre le SIDA ;

- Conseil national de la Sécurité alimentaire.

2°) Secrétariat général du Gouvernement et services rattachés :

- Bureau de Suivi ;

- Service de l'Administration générale et de l'Équipement ;

- Service de liaison auquel est rattaché le Bureau du Visa ;

- Service informatique ;

- Division de la Gestion du Building administratif ;

- Bureau du Courrier général.

3°) Directions :

- Direction des Archives du Sénégal ;

- Direction de l'Imprimerie nationale ;

4°) Autre administration :

- Ecole nationale d'Administration.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

1°) Cabinet et services rattachés :

- Service du Protocole ;

- Bureau de Presse et d'Information ;

- Bureau des Pèlerinages ;

- Inspection interne.

2°) Secrétariat général et services rattachés :

- Services des Conférences internationales et de la Traduction ;

- Bureau du Courrier et de la Valise diplomatique ;

- Bureau du Chiffre ;

- Inspection des Postes diplomatiques et consulaires ;

- Agence comptable centrale des Postes diplomatiques et consulaires.

3°) Directions :

- Direction Afrique-Asie ;

- Direction Europe Amérique - Océanie ;

- Direction des Organisations internationales ;

- Direction des Affaires juridiques et consulaires ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

- Direction de l'Intégration Économique Africaine.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale des Finances ;

- Cellule de Contrôle des Effectifs de la Masse salariale ;

- Cellule de Gestion et de Contrôle du Portefeuille de l'Etat ;

- Service de la Presse et de la Documentation ;

- Fonds de Promotion économique ;

- Cellule d'Assistance technique aux Caisses populaires d'Épargne et de Crédit ;

- Secrétariat du Fonds de Contrepartie de l'Aide alimentaire ;

- Centre d'Études de Politiques pour le Développement ;

- Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté ;

- Cellule nationale de Traitement des Informations financières ;

2°) Cabinet du Ministre Délégué, chargé du Budget :

3°) Secrétariat général :

4°) Directions :

- Direction générale des Finances :

- Services rattachés ;

- Direction du Budget ;

- Direction de la Dette et de l'Investissement ;

- Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes viagères ;

- Contrôle des Opérations financières ;

- Direction du Matériel et du Transit administratif ;

- Direction du Contrôle interne ;

- Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor :

- Services rattachés ;

- Trésorerie générale ;

- Paierie générale du Trésor ;

- Recette générale du Trésor ;

- Trésoreries - Paieries régionales ;

- Direction du Contrôle interne.

- Direction générale des Douanes :
 - Services rattachés ;
 - Direction des Etudes et de la Législation ;
 - Direction des Opérations douanières ;
 - Direction du Renseignement et de la Lutte contre la Fraude ;
 - Direction du Personnel et de la Logistique ;
 - Direction des Systèmes informatiques douaniers ;
 - Direction du Contrôle interne ;
- Direction générale des Impôts et Domaines :
 - Services rattachés ;
 - Direction des Vérifications et Enquêtes fiscales ;
 - Direction des Impôts ;
 - Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ;
 - Direction du Cadastre ;
 - Direction du Contrôle interne ;
- Direction générale du Plan :
 - Direction de la Planification nationale ;
 - Direction des Stratégies de Développement ;
 - Direction de la Planification des Ressources Humaines ;
- Direction de la Coopération économique et financière ;
- Direction centrale des Marchés publics ;
- Direction de la Prévision et des Etudes économiques ;
 - Direction de la Monnaie et du Crédit ;
 - Direction des Assurances ;
 - Direction du Traitement automatique et de l'Information ;
 - Direction de l'Appui au Secteur Privé ;
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
 - Agence judiciaire de l'Etat.
- 5°) Autre administration :
 - Agence nationale de la Statistique, et de la Démographie du Sénégal.

MINISTERE DE LA JUSTICE

- 1°) Cabinet et service rattaché :
 - Inspection générale de l'Administration de la Justice.
 - Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- 2°) Secrétariat général ;
- 3°) Directions :
 - Direction des Affaires civiles et du Sceau ;
 - Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;
 - Direction des Services judiciaires ;
 - Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale ;
 - Direction de l'Administration pénitentiaire ;
- 4°) Autre administration :
 - Centre de Formation judiciaire.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

- 1°) Cabinet et services rattachés :
 - Inspection des Services de Sécurité ;
 - Inspection interne ;
 - Service des Télécommunications ;
 - Service des Archives communes ;
 - Bureau du Courrier commun ;
 - Service de Formation ;
 - Groupement national des Sapeurs-Pompiers ;
 - Bureau de Suivi ;
 - Bureau de Coordination du Groupe inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
 - Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;
 - Bureau d'Entretien et de Maintenance du Réseau téléphonique et Fax.
- 2°) Secrétariat général ;
- 3°) Directions :
 - Direction générale de la Sûreté nationale ;
 - Services rattachés :
 - Direction de la Surveillance du Territoire ;
 - Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
 - Direction de la Police judiciaire ;
 - Direction de la Sécurité publique ;
 - Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
 - Direction de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente ;
 - Direction des Personnels ;
 - Direction du Budget et des Matériels ;

- Direction générale des Elections :
- Services rattachés ;
- Direction des Opérations électorales ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;
- Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale ;
- Direction de l'Automatisation des Fichiers ;
- Direction de la Protection civile ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe ment ;

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE,
DES BASSINS DE RETENTION ET DES LACS
ARTIFICIELS**

- 1°) Cabinet et services rattachés :
- Inspection interne ;
 - Comité national du Comité inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.
 - Service de l'Administration générale et de l'Equipe ment ;
- 2°) Directions :
- Direction des Parcs nationaux ;
 - Direction de l'Environnement et des Etablissements classés ;
 - Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Protection des Sols ;
 - Direction des Bassins de Rétention et Lacs artificiels.

- 3°) Autres administrations :
- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux ;
 - Centre de Suivi Ecologique ;
 - Haute Autorité des Etats saharo-Sahéliens ;
 - Projet de la Grande muraille verte.

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- 1°) Cabinet et services rattachés :
- Inspection interne ;
 - Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux publics ;
 - Cellule de Coordination du Programme sectoriel Transport ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe ment ;

2°) Secrétariat général.

3°) Directions :

- Direction des Travaux publics ;
 - Direction des Travaux géographiques et cartographiques ;
 - Direction de l'Assainissement ;
- 4°) Autre administration :
- Agence autonome des Travaux routiers.

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection de la Pêche ;
- Cellule d'Etudes et de Planification ;
- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe ment ;

2°) Secrétariat général :

3°) Directions :

- Direction des Pêches maritimes ;
- Direction de la Marine marchande ;
- Direction des Ports et des Transports maritimes intérieurs ;
- Direction de la Pêche continentale et de l'Aquaculture ;
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;
- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;

4°) Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation maritime ;
- Agence pour la Promotion de l'Aquaculture (APA).

MINISTERE DES FORCES ARMEES

1°) Cabinet civil et services rattachés :

- Inspection interne.

2°) Cabinet militaire et services rattachés :

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Bâtiment administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées.

3°) Services propres :

- Etat-Major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale, Direction de la Justice militaire ;

- Direction de la Sécurité Militaire.

4°) Directions :

- Direction de la Documentation et de la Sécurité extérieure ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Équipement et du Budget ;
- Direction du Musée des Forces armées ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure ;
- Direction du Matériel ;
- Direction des Transmissions ;
- Direction de l'Intendance ;
- Direction de la Santé ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques ;
- Direction du Contrôle, des Etudes et de la Législation.

MINISTERE DE L'URBANISME,

DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

2°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation ;

2°) Secrétariat général :

3°) Directions :

- Direction générale de la Construction des Bâtiments et Edifices publics de tous les ministères ;
- Direction des Constructions scolaires et universitaires ;
- Direction des Constructions sanitaires ;
- Direction de la Construction ;

- Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol ;
- Direction de l'Habitat ;
- Direction de la Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat ;
- Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

4° Autres administrations :

- Agence du Projet de Construction et de Réhabilitation du Patrimoine de l'Etat (PCRPE) ;
- Projet de Construction de Logements Sociaux et de Lutte contre les inondations et les Bidonvilles (Jaxaay).

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection de l'Administration locale ;
- Service de communication, d'information, de documentation et des Relations publiques ;
- Centre national d'Etat civil ;
- Cellule de planification et d'évaluation technique des Programmes et Projets ;
- Comité national de Pilotage du Programme national de Développement local ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement.

2°) Directions :

- Direction des Collectivités locales ;
- Direction de la Décentralisation ;
- Direction de l'Appui au Développement local ;
- Direction de la Formation et de la Communication ;

3°) Autres administrations :

- Agence de Développement Municipal ;
- Agence de Développement Local.

MINISTERE DE L'EDUCATION

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection générale de l'Education nationale ;
- Unité de Coordination des Projets d'Education ;
- Office du Baccalauréat ;
- Division des Affaires juridiques, des Liaisons et de la Documentation ;

- Division de l'Enseignement privé ;
- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Examens et Concours ;
- Inspection interne ;
- Inspection des Daaras ;
- Bureau de Suivi ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;

- Division de la Radio Télévision scolaire.

2) Secrétariat général.

3) Directions :

- Direction de l'Education préscolaire ;
- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de l'Enseignement moyen et secondaire général ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;

- Direction de l'Enseignement supérieur ;
- Direction des Bourses ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Equipements scolaires ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe ment ;

5°) Autres administrations :

- Centre d'Enseignement à Distance (CED) ;
- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADI) ;
- Ecole de Formation d'Instituteurs (EFI) ;
- Ecole nationale d'Economie appliquée (ENEA) ;
- Ecole nationale supérieure d'Agriculture (ENSA) ;
- Ecole nationale des Cadres ruraux (ENCR) ;
- Institut national d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles (INEFJA).

MINISTERE DE LA MICROFINANCE ET DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Cellule d'Information, de Communication, de Documentation et des Relations publiques ;

- Inspection interne ;
- Inspection technique ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe ment

2°) Directions :

- Direction de la Coopération décentralisée ;
- Direction de la Micro Finance ;
- Direction de la Coopération internationale.

3°) Autre administration :

- Fonds d'Impulsion de la Micro-Finance.

MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

1°) Cabinet et service rattaché.

- Inspection interne ;
- Cellule d'Information, de Communication et de Documentation ;

- Service de l'Administration générale et de l'Equipe ment.

2°) Directions :

- Direction de la Famille ;
- Direction de la Protection des Droits de l'Enfant ;
- Direction de l'Entrepreneariat Féminin ;

3°) Autres administrations :

- Fonds national de Promotion de l'Entrepreneariat Féminin ;
- Centre national d'Assistance et de Formation pour les Femmes (CENAF) ;
- Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation pour les Enfants en situation difficile (GINDDI).

MINISTERE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de Presse et de Documentation ;
- Cellule de Planification et d'Evaluation des Programmes et Projets ;

- Agence de Développement et d'Encadrement des PME ;

- Service de la Propriété industrielle ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe ment ;

- Bureau de Mise à niveau.

2°) Directions :

- Direction des Mines et de la Géologie ;
- Direction de l'Industrie ;
- Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;

3°) Autres administrations :

- Agence sénégalaise pour l'Innovation technologique ;
- Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels ;

MINISTERE DES TELECOMMUNICATIONS,
DES POSTES, DES TECHNOLOGIES
DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne .

2°) Directions :

- Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Postes ;
- Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Télécommunications ;
- Direction des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipe ment.

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Centre national de Documentation scientifique et technique ;
- Inspection interne ;
- Bureau de la Coopération et du Service des Organismes de Recherche ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe ment.

2°) Directions :

- Direction de la Recherche scientifique ;
- Direction de la Recherche technologique ;
- Direction de la Recherche en Biotechnologie.

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA PREVENTION MEDICALE

1°) Secrétariat général.

2°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Laboratoire national de Contrôle des Médica-
ments ;
- Cellule d'Appui et de Suivi du Plan national de Développement sanitaire.

3°) Directions :

- Direction de la Santé ;
- Direction de la Pharmacie et des Laboratoires ;
- Direction des Etablissements de Santé ;
- Direction de la Prévention médicale ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction des Equipements médicaux ;
- Service national de l'Education et de l'Informa-
tion pour la Santé ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe ment.

4°) Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière (CNFTMH) ;
- Ecole nationale de Développement sanitaire et social (ENDSS).

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
ET DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE NATIONAL

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection interne ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe ment.

2°) Directions :

- Direction de l'Hydraulique rurale ;
- Direction de l'Hydraulique urbaine ;
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;
- Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ;

3°) Autres administrations :

- Agence de Promotion du Réseau hydrographique national ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées (CNFCI).

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
- Festival national des Arts et de la Culture (FESNAC) ;
- Maison de la Culture Douta Seck ;

- Orchestre national du Sénégal ;
- Biennale de l'Art africain contemporain ;
- Ecole nationale des Arts ;
- Galerie nationale des Arts ;
- Bibliothèque nationale du Sénégal ;
- Service des Spectacles Sons et Lumières.
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction des Arts ;
- Direction du Livre et de la Lecture ;
- Direction du Patrimoine culturel ;
- Direction de la Cinématographie.

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'AGRICULTURE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de Presse et d'Information ;
- Bureau de la Législation agricole ;
- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Cabinet du Ministre Délégué, chargé du Développement rural :

3°) Secrétariat général :

4°) Directions :

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques ;

5°) Autres administrations :

- Agence nationale du Plan REVA.
- Centre de Formation professionnelle horticole (CFPH) ;
- Centre d'Initiation horticole (CIH) ;
- Centre de Perfectionnement agricole (CPA) ;
- Centre de Perfectionnement des Maraîchers (CPM) ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural ;
- Commissariat à l'Après-Barrages.

MINISTERE DE L'ELEVAGE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de la Formation professionnelle en Elevage ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction de l'Elevage ;
- Direction de l'Elevage équin ;
- Direction des Services vétérinaires ;

3°) Autres administrations

- Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales (CNFTEIA) ;
- Centre de Perfectionnement des Eleveurs (CPE).

MINISTERE DES BIOCARBURANTS
ET DES ENERGIES RENOUVELABLES

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction des Energies renouvelables ;
- Direction des Biocarburants et de la Biomasse.

MINISTERE DES TRANSPORTS TERRESTRES
ET DES TRANSPORTS AERIENS

1°) Cabinet et services rattachés :

- Service de Communication ;
- Inspection interne ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction des Transports terrestres ;
- Direction de la Météorologie nationale ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation ;

3°) Autres administrations :

- Agence nationale de l'Aviation civile du Sénégal ;
- Activités aéronautiques nationales du Sénégal.

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

1°) Cabinet et services rattachés :

- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
- Service des Relations avec les Assemblées ;
- Inspection interne ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Direction :

- Direction de la Communication.

MINISTERE DES SPORTS

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Centre national de Communication et de Documentation.
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction de la Haute Compétition ;
- Direction des Activités physiques et sportives ;
- Direction de la Formation et du Développement sportif ;
- Direction des Infrastructures sportives.

3°) Autre administration :

- Centre national d'Education populaire et sportive (CNEPS).

MINISTERE DU CADRE DE VIE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Cellule d'Information, de Communication, de Documentation et des Relations publiques
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction de la Prévention Individuelle et Collective ;
- Direction du Paysage et des Espaces verts urbains ;
- Direction du cadre de vie ;
- Direction de la Lutte contre les Encombres ;
- Direction de l'Hygiène publique.

3°) Autre administration :

- Agence nationale de la Propreté du Sénégal (APROSEN).

MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne ;
- Bureau de Presse et de Documentation ;
- Commissariat à la Sécurité alimentaire ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction de l'Action sociale ;
- Direction des Stratégies de Développement social ;
- Direction du Développement communautaire.

3°) Autres administrations :

- Fondation nationale d'Action sociale ;
- Fonds de Solidarité nationale ;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés.

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI

1°) Cabinet et services rattachés :

- Centre national d'Information et de Documentation ;

Inspection interne :

2°) Directions :

- Direction de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- Direction de l'Emploi ;
- Direction des Etudes, de la Formation et de la Planification ;
- Direction de l'Education populaire ;
- Direction du Service civique national.
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autres administrations :

- Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes ;
- Fonds national de Promotion de la Jeunesse.
- Institut de Coupe, Couture et Mode.

MINISTERE DE L'ENERGIE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection interne :
- Bureau de Presse et de Documentation :
- Cellule de Planification et d'Evaluation des Programmes et projets :
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Direction :

- Direction de l'Energie :

3°) Autres administrations :

- Agence sénégalaise d'Electrification rurale :
- Commission de Régularisation du Secteur de l'Electricité :
- Comité national des Hydrocarbures :
- Cellule de Planification et d'Evaluation des Programmes et projets :
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DES ORGANISATIONS
PROFESSIONNELLES

1°) Cabinet et Service rattaché :

- Inspection interne :

2°) Directions :

- Direction du Travail et de la Sécurité sociale :
- Direction de la Fonction publique :

3°) Autres administrations :

- Centre médico-social de la Fonction publique :
- Centre national d'Action et de Formation :
- Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) :
- Bureau des Relations avec les Organisations Professionnelles :
- Caisse de Sécurité sociale.

MINISTERE DE LA COMPETITIVITE
ET DE LA BONNE GOUVERNANCE

1°) Cabinet et Service rattaché :

- Inspection des Affaires administratives et financières :
- Cellule de Communication :
- Cellule de Planification et d'Evaluation des Programmes et projets :
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction de la Compétitivité de l'Economie nationale :
- Direction de la Compétitivité de l'Entreprise :
- Direction de la Politique de Bonne Gouvernance :
- Direction du Renforcement des Capacités.

MINISTERE DU COMMERCE

1°) Cabinet et service rattaché :

- Inspection interne.
- Commission nationale de la Consommation :
- Cellule de Planification et d'Evaluation des Programmes et projets :
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction du Commerce intérieur :
- Direction du Commerce extérieur :

3°) Autres administrations :

- Agence de Régulation des Marchés :
- Agence sénégalaise de Promotion des Exportations.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE

1°) Cabinet et service rattaché :

- Inspection interne.
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

2°) Directions :

- Direction de la Formation professionnelle et Technique :
- Direction de l'Apprentissage :
- Direction de la Planification et des Ressources Humaines :
- Direction des Examens et Concours.

3°) Autres administrations :

- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale (ENFEFS) ;
- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar ;
- Centre de Formation des Maîtres d'Enseignement technique ;
- Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar ;
- Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal-Japon (CFPT-SJ) ;
- Centre d'Enseignement professionnel (CEP) ;
- Centre national de Formation des Cours professionnels et Industriels (CNFCPI) ;
- Centres régionaux d'Enseignement technique féminin (CRETFF) ;
- Centre d'Enseignement technique féminin (CETF) ;
- Centre de Formation professionnelle de Joal-Fadiouth ;
- Centre régional de Formation professionnelle (CRFP) ;
- Centre d'Entrepreneuriat et de Développement technique.

MINISTÈRE DES SÉNÉGALAIS
DE L'EXTÉRIEUR

1°) Cabinet et services rattachés :

- Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Bureau d'Accueil, d'Orientatation et de Suivi des Emigrés ;
- Inspection interne.
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

2°) Directions :

- Direction des Affaires sociales ;
- Direction de la Promotion de l'Habitat des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Direction d'Appui à l'Investissement et aux Projets.

MINISTÈRE DE L'ARTISANAT
ET DU TOURISME

1°) Cabinet et services rattachés :

- Service de Communication ;
- Bureau de Suivi ;
- Secrétariat du Comité de gestion du Fonds de Promotion touristique ;
- Inspection interne ;
- Cellule de la Promotion et des Aménagements touristiques ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

2°) Directions :

- Direction des Études et de la Planification ;
- Direction de la Réglementation et du Contrôle ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation ;
- Direction des Loisirs ;
- Direction de l'Artisanat.

3°) Autres administrations

- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat ;
- Agence nationale de Promotion touristique ;
- Centre de Formation artisanale de Dakar ;
- Centre de Perfectionnement des Artisans ruraux ;
- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal ;
- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique.

MINISTÈRE DES LANGUES NATIONALES
ET DE LA FRANCOPHONIE

1°) Cabinet et service rattaché :

- Inspection interne.
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

2°) Directions :

- Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales.

3°) Autre administration :

- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO.

Art. 2. Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Haras national.

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

- Ordre national des Experts Comptables et Comptables agréés.
- Caisse de Dépôts et de Consignations.

MINISTERE DE LA JUSTICE

- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Evaluateurs agréés ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Centre expérimental de Recherche et d'Etudes pour l'Equipement (CEREEQ) ;
- Office national d'Assainissement du Sénégal (ONAS)

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

- Conseil sénégalais des Chargeurs (COSEC).

MINISTERE DES FORCES ARMEES

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) ;
- Hôpital principal de Dakar.

MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT
ET DE LA CONSTRUCTION

- Ordre des Architectes.

MINISTERE DE L'EDUCATION

- Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Université polytechnique de Thiès ;
- Centre Universitaire Régional (CUR) de Bambey ;
- Centre Universitaire Régional (CUR) de Ziguinchor ;
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar (COUD) ;
- Centre régional des Oeuvres universitaires de Saint-Louis (CROUS) ;
- Institut sénégal-britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBIA) ;
- Institut islamique de Dakar (IID) ;
- Institut supérieur d'Education populaire et sportive (INSEPS) ;

MINISTERE DES MINES
ET DE L'INDUSTRIE

- Institut de Technologie alimentaire (ITA).

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA PREVENTION MEDICALE

- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;
- Ordre des Chirurgiens-Dentistes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Hôpital Aristide le Dantec ;
- Hôpital des Enfants Albert Royer ;
- Hôpital général de Grand Yoff ;
- Hôpital régional de Thiès ;
- Hôpital Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack ;
- Hôpital Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Hôpital Lieutenant Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;
- Hôpital régional de Ziguinchor ;
- Hôpital régional de Tambacounda ;
- Hôpital Henrich Lubke de Diourbel ;
- Hôpital régional de Fatick ;
- Hôpital de Thiaroye ;
- Hôpital de Ourossogui ;
- Hôpital de Ndoum ;
- Centre hospitalier national Matlaboul Fawzaïni de Touba ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage et d'Orthopédie ;
- Pharmacie nationale d'Approvisionnement.

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano (CTNDS) ;
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs (MSAD) ;
- Bureau sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA).

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE L'AGRICULTURE.

- Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA).
- Institut national de Pédologie.
- Barrage d'Affiniam.

MINISTERE DE L'ELEVAGE

- Ordre des Vétérinaires.

MINISTERE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DES TRANSPORTS AERIENS

- Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD).

MINISTERE DE L'INFORMATION, DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Agence de Presse sénégalaise (APS).

MINISTERE DU COMMERCE

- Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Ecole nationale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (ENSETP) ;
- Centre national de Qualification professionnelle (CNQP) ;
- Office national de Formation professionnelle (ONFP).

MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

- Union nationale des Chambres des Métiers ;
- Chambre des Métiers.

Art. 3. Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Loterie nationale du Sénégal (LONASE) ;
- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale (CBAO) ;
- Crédit Lyonnais du Sénégal (CLS) ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) ;
- AXA Assurances Sénégal (AAS) ;
- AMSA Assurances ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) ;
- Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) ;
- Banque sénégaléo-tunisienne (BST) ;
- Banque islamique du Sénégal (BIS) ;
- Société sénégalaise de Réassurances (SENRE) ;
- Société nationale de Recouvrement (SNR) ;
- Fonds de Garantie automobile (FGA) ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit (SONAC).

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) ;
- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG) ;
- Société nationale des eaux du Sénégal (SONES) ;
- Sénégalaise des eaux (SDE).

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

- Société d'Investissement et de Restructuration navale (SIRN) ;
- Société nationale du Port Autonome de Dakar (SNPAD) ;
- Société d'Exploitation de la Société nationale de Conserverie du Sénégal ;
- Société Maritime de l'Atlantique (SOMAT).

MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

- Société nationale des Habitations à Loyer modéré (HLM) ;
- Société immobilière du Cap-Vert (SICAP).

MINISTERE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental (MIFERSO) ;
- Société des Mines d'Or de Sabodala (SMS) ;
- Société d'Etudes des Phosphates de Matam.
- Industries chimiques du Sénégal (ICS) ;
- Africa-Soins (ex-SIPOA) ;
- Société des Textiles de Kaolack (SOTEXKA) ;
- Société du Domaine industriel de Dakar (SODIDA) ;

Société du Domaine industriel de Ziguinchor (SODIZI) ;

Société du Domaine industriel de Saint-Louis (SODISA) ;

MINISTERE DES TELECOMMUNICATIONS, DES POSTES, ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

- Société nationale « La Poste » ;
- Société nationale des Télécommunications (SONATEL).

MINISTERE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

- Société « Les Nouvelles Editions africaines ».

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'AGRICULTURE.

- Suneor ;
- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal (SAED) ;
- Société de Développement agricole et industriel (SODAGRI) ;
- Société de Développement des Fibres textiles (SODEFITEX) ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural (ANCAR) ;

MINISTERE DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DES TRANSPORTS AERIENS

- Société Air Sénégal international ;
- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- Société du Projet Aéroport International Blaise Diagne.
- Société nationale des Chemins de Fer du Sénégal (SNCS).

MINISTERE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS

- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (RTS) ;
- Société sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP) « Le Soleil ».

MINISTERE DE L'ENERGIE

- Société nationale d'Electricité (SENELEC) ;
- Société PETROSEN ;
- Société africaine de Raffinage (SAR).

MINISTERE DU COMMERCE.

- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal (CICES).

MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME

- Société d'Aménagement et de Promotion des Côtes et Zones Touristiques du Sénégal (SAPCO).

Art. 4. Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment le décret n° 2007-831 du 25 juin 2007.

Art. 5. - Le Premier Ministre et les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 31 juillet 2007.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Cheikh Hadjibou SOUMARE.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

ARRETE MINISTERIEL, n° 9352 MEF-DGID-DEDT en date du 10 octobre 2007 autorisant M. Abdoulaye Diop à occuper, à titre précaire et révocable, un terrain du domaine public maritime, situé dans l'île de Ngor, d'une superficie de 960 mètres carrés.

Article premier. - M. Abdoulaye Diop, né le 10 septembre 1952 à Thiès, titulaire de la carte d'identité nationale n° 1.619.52.00880, délivrée à Dakar le 5 mai 2004, est autorisé, en application des dispositions des articles 10 et suivants de la loi n° 76-66 du 2 juillet 1976 portant Code du domaine de l'Etat, à occuper à titre précaire et révocable un terrain du domaine public maritime situé dans l'île de Ngor, d'une superficie de 960 mètres carrés, en vue d'y édifier une maison à usage d'habitation.

Art. 2. - Ladite parcelle ne pourra être ni vendue, ni sous-louée, sous peine de retrait, sans autorisation préalable et écrite de l'Administration.

Art. 3. - Le renouvellement de la présente autorisation d'occuper se fera par tacite reconduction à la fin de chaque année. En cas de désistement, le concessionnaire devra en faire la déclaration au plus tard trois mois avant l'échéance.

Art. 4. - La présente autorisation ne pourra, en aucun cas, dispenser le concessionnaire de formuler une demande d'autorisation de construction conformément au Code de l'Urbanisme.

Art. 5. - Redevance : pour compter du 1^{er} janvier de chaque année, le concessionnaire devra verser à la caisse du Receveur des Domaines de Dakar, en une seule fois, une redevance de 384.000 francs CFA.

Art. 6. - La redevance fixée à l'article précédent pourra être révisée par l'Administration un mois avant l'expiration de chaque année d'occupation.

En outre, en cas de modification des dispositions du décret n° 60-036 du 26 janvier 1960, les nouveaux taux seront automatiquement appliqués à compter de la date de publication des nouvelles dispositions au *Journal officiel*.

Art. 7. - Cautionnement : en garantie de l'exécution des prescriptions qui précèdent, le concessionnaire est tenu de déposer dans les caisses du Receveur des Domaines de Dakar un cautionnement d'un montant égal à une année de redevance soit : 384.000 francs CFA.

Art. 8. - Le concessionnaire devra maintenir la mise en valeur déjà réalisée et conserver sa destination suivant la vocation du secteur.

Art. 9. - L'inobservation des dispositions susvisées entraînera le retrait sans préavis de l'autorisation accordée.

Art. 10. - En fin d'occupation ou en cas de retrait, ce cautionnement pourra être remboursé au concessionnaire sur présentation d'un procès-verbal d'état des lieux dressé conjointement par la Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture et de la Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

M. Abdoulaye Diop devra remettre les lieux dans leur état primitif si l'Administration le requiert.

Art. 11. - Le Directeur général des Impôts et des Domaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ARRETE MINISTERIEL n° 9344 portant changement de dénomination et d'adresse d'une agence de surveillance, gardiennage, et escorte de biens privés.

Article premier. - Par arrêté n° 3429 MINT-DGSN-BEM du 25 avril 1996, M. Amadou Diédhiou né le 10 juillet 1962 à Bignona, a été autorisé à ouvrir et à exploiter une agence de surveillance, gardiennage, et escorte de biens privés, dénommée « JEUNESSE ACTION SECURITE » sis au Boulevard El Hadji Djily Mbaye, Port Autonome, BP 617 Dakar.

Art. 2. - L'agence « JEUNESSE ACTION SECURITE » a été dissoute et remplacée par la Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, (SUARL) dénommée (Société d'Entretien de Gardiennage d'Intérim et de Commerce), en abrégé « S.E.G.I.C. », sis à la Patte d'Oie Builders villa n° F 36 à Dakar.

Art. 3. - La Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SUARL) « S.E.G.I.C. » est autorisée à exercer des activités de surveillance, gardiennage, et escorte de biens privés, sur l'ensemble du territoire national.

Art. 4. - Les effets d'habillement agréés pour le personnel sont les suivants :

- un pantalon noir à bandes latérales de couleur kaki ;
- une chemise kaki à manches longues avec cravate noire ;
- veste vareuse noire fermant avec des boutons dorés, 4 poches et l'inscription SEGIC à la poitrine et au dos ;
- une casquette à coiffe kaki avec écusson « SEGIC » ;
- une paire de chaussures de couleur noire.

Art. 5. - Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

ARRETE MINISTERIEL n° 9345 portant autorisation d'ouverture et d'exploitation d'une agence de surveillance, gardiennage, et escorte de biens privés.

Article premier. - Le Groupement d'Intérêt Economique GIE dénommé « SENGARD-SECURITE », représenté par son gérant M. Khouillard Gallo Thiam, né le 6 mars 1971 à Dakar, est autorisé à ouvrir et à exploiter une agence de gardiennage et de surveillance.

Art. 2. - Le Groupement d'Intérêt Economique dénommé « SENGARD-SECURITE » est autorisé à exercer ses activités dans l'ensemble du territoire national.

Art. 3. - Le siège dudit Groupement d'Intérêt Economique est établi à la Médina Rue 6 x 7 immeuble Dansokho à Dakar.

Art. 4. - Les effets d'habillement agréés pour le personnel sont les suivants :

- une combinaison de couleur marron ;
- une paire de chaussures rangers de couleur noir.

Art. 5. - Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de M^e Babacar Camara,
avocat à la cour
66. Avenue Malick Sy
(Immeuble de la Pharmacie El Hadji Malick Sy)- Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 21.913-DG, sis au tour de l'oeuf point E, appartenant à la Société civile immobilière de l'Ellipse. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 9.997-DP, appartenant à M. Amadou Sada Dia. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 17.858 DG reporté au livre foncier de Grand-Dakar, sous le n° 1.090-GRD, appartenant à M. Amadou Sada Dia. 2-2